

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "Rectifications à l'édition des Inventaires des héritages des Flamands tués à la bataille de Cassel", in *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 5ème série, t. X, n°4, 1900.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a13007_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

RECTIFICATION A L'ÉDITION DES « INVENTAIRES DES HÉRITAGES
DES FLAMANDS TUÉS A LA BATAILLE DE CASSEL ».

A la page 83, 15, de mon édition du *Livres des inventores des hirritages des Flamencs qui furent tueys en le bataelle de Casseel*, on lit ce qui suit :

« Colin Godscale : 6 mesures de terre en Parevise, 3 mesures hors Ghedaringhet, en Ramscapelle, 13 mesures de terre, 2 hors Ghedaringhet. »

Les mots *hors* et *ghedaringhet* étant séparés dans le manuscrit, comme ils le sont dans l'édition, j'avais cru, ne trouvant au second de ces mots aucune signification, qu'il désignait quelque lieu-dit des environs de Ramscapelle, et je l'avais par conséquent gratifié d'une majuscule. M. Edw. Gailliard veut bien me faire observer que c'est là une erreur. J'ai pris tout simplement un nom commun pour un nom propre. Le scribe qui a transcrit l'annotation reproduite plus haut, aura eu sous les yeux, comme cela est arrivé souvent pendant la confection de l'inventaire (voy. mon introduction, page LV), un texte rédigé en flamand. Il y a lu *uteghedaringhet*, et, n'ayant qu'une connaissance imparfaite du néerlandais et ne comprenant pas le sens de l'expression, il s'est borné à traduire la particule *ute*, et a écrit « hors Ghedaringhet ». Or, *uteghedaringhet* est tout simplement le participe passé du verbe *utedaringhen* = *uitderingen* (voy. De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*) signifiant : extraire de la tourbe. Les mesures de terre *hors Ghedaringhet* sont donc tout simplement des mesures de

terre dont la tourbe avait été enlevée. L'histoire de cette amusante méprise ne fait pas seulement honneur à la science bien connue de M. Edw. Gailliard, elle peut encore servir de leçon à ceux qui auront à éditer, à l'avenir, des textes français rédigés en Flandre au XIV^e siècle.

Puisque j'ai l'occasion de revenir sur mon édition, j'en profite pour signaler, à ceux qu'intéresserait le rôle des Lombards dans la Flandre du moyen âge, la récente publication de M. Jules Viard, *Les journaux du trésor de Philippe VI de Valois* (Paris, Imprimerie nationale, 1899, in-4°), où l'on trouve quelques mentions de Vannus Guidi et de Thotus Guidi, *valletus regis*.

H. PIRENNE.

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.